

CS2023_01_00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE SEANCE DU MARDI 16 MAI 2023

Convoqué le 9 mai 2023, le Comité syndical du SMTBA s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mardi 16 mai 2023 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

POUVOIRS :

Lionel ANDRE pouvoir à Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Monique NOVARETTI pouvoir à Claire LAPEYRONIE, Fabrice VERDIER pouvoir à Régis BAYLE

ABSENTE EXCUSEE :

Kathy GUYOT

Membres présents à l'ouverture : 11

Mademoiselle Aurélie GENOLHER est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du 14 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

N° délibération	Objet	Vote
CS2023_01_01	Compte Administratif 2022	Votants : 14 (M. Christophe RIVENQ, Président, se retire lors du vote) Pour : 14 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur le Président revient dans la salle – Nombre de votants : 15		
CS2023_01_02	Compte de Gestion 2022	Votants : 15 Pour : 15 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
CS2023_01_03	Subvention 2023 au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	Votants : 15 Pour : 15 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
CS2023_01_04	Conventions de compensations avec la Région Occitanie et la Communauté Alès Agglomération pour la gratuité sur le réseau Alès'Y	Votants : 15 Pour : 15 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

CS2023_01_05	Avenant n°2 à la concession de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès – Autorisation de signature	Votants : 15 Pour : 15 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
--------------	---	---

Il est relaté la liste des décisions prises par délégation du Président (liste ci-jointe).

La séance est levée à 18 h 20.

Arrêté le 22 mai 2023

Le Président du SMTBA,
Christophe RIVENQ



Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_00-AU



Service : SMTBA
Réf : PV/MM
Tél. : 04.66.56.10.82

COMITÉ SYNDICAL DU 16 MAI 2023

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

2022

Référence	Objet
2022_10	Convention d'adhésion au service commun prévention, santé et qualité de vie au travail de la Communauté Alès Agglomération - Autorisation de signature
2022_11	Convention de mise à disposition de locaux - Bâtiment ATOME - Année 2023 - Autorisation de signature
2022_12	Convention avec la Ville d'Alès pour l'affranchissement du courrier - Autorisation de signature

2023

Référence	Objet
D2023_01	Convention de mise à disposition de tout ou partie des services de la Communauté Alès Agglomération au Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès pour l'année 2023
D2023_02	Ligne de trésorerie 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne
D2023_03	Demande de subvention auprès de la Fédération Française des usagers de la Bicyclette (FUB) – Fourniture et pose de stationnements à vélos sécurisés

Service : FINANCES-SMTBA
Réf : PC/EE
Tél. : 04 66 54 81 89

CS2023_01_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 16 MAI 2023**

ÉTAIENT PRESENTS :

Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

POUVOIRS :

Lionel ANDRE pouvoir à Max ROUSTAN, Jaliil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Monique NOVARETTI pouvoir à Claire LAPEYRONIE, Fabrice VERDIER pouvoir à Régis BAYLE

ABSENTS EXCUSES :

Christophe RIVENQ, Kathy GUYOT

Secrétaire de séance : Aurélie GENOLHER

Objet : Compte Administratif 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le Compte Administratif 2022 dressé par C. RIVENQ, Président

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Les résultats du Compte Administratif 2022, lesquels peuvent se résumer sur le tableau ci-après :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	1 934 696,07	3 459 674,23	5 394 370,30
Dépenses 2022	-264 247,27	-15 549 146,65	-15 813 393,92
Recettes 2022	545 638,62	17 040 066,03	17 585 704,65
Résultat 2022	2 216 087,42	4 950 593,61	7 166 681,03
Report Dépenses	-152 700,00		-152 700,00
Report Recettes			0,00
Résultat Net	2 063 387,42	4 950 593,61	7 013 981,03

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



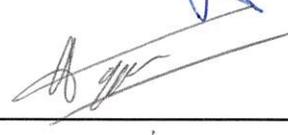
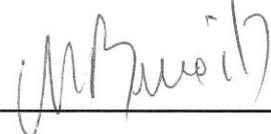
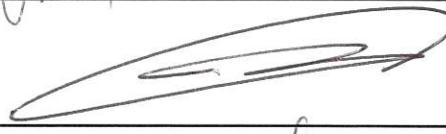
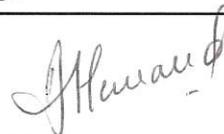
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Compte Administratif 2022
Présenté par Le Président
A Alès, le 16/05/2023
Date de convocation : 09/05/2023

Nbre de membres en exercice : 16
Nbre de membres présents : 10
Nbre de pouvoirs : 4
Nbre de suffrages exprimés : 14
Vote Contre : 0
Vote Pour : 14. *unanimité*
Vote Abstention : 0

Délibéré par le Comité Syndical réuni le mardi 16 mai 2023

ARRETE - SIGNATURES

NOM-PRENOM	SIGNATURE
Jean-Luc GIBELIN	
Max ROUSTAN	
Aurélie GENOLHER	
Lionel ANDRE	
Jalil BENABDILLAH	
Jacques PÉPIN	
Monique NOVARETTI	
Marc BENOIT	
Philippe RIBOT	
Liliane ALLEMAND	
Kathy GUYOT	

Fabrice VERDIER	P/O 
Claire LAPEYRONIE	
Ghislain CHASSARY	
Régis BAYLE	

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023



ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



**Numéro SIRET
20000332500020**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
EPCI ALES**

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 26

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 27

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 28

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 29

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	15 549 146,65	G	17 040 066,03	G-A	1 490 919,38
	Section d'investissement	B	264 247,27	H	545 638,62	H-B	281 391,35

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 459 674,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 934 696,07 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	15 813 393,92	Q= G+H+I+J	22 980 074,95	=Q-P	7 166 681,03

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	152 700,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	152 700,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	15 549 146,65	= G+I+K	20 499 740,26	4 950 593,61	
	Section d'investissement	= B+D+F	416 947,27	= H+J+L	2 480 334,69	2 063 387,42	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 966 093,92	= G+H+I+J+K+L	22 980 074,95	7 013 981,03	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	152 700,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	66 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	47 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 886 480,00	12 545 940,02	1 775 426,77	0,00	565 113,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	162 000,00	148 434,28	0,00	0,00	13 565,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	507 375,00	490 335,00	6 330,00	0,00	10 710,00
Total des dépenses de gestion courante		15 555 855,00	13 184 709,30	1 781 756,77	0,00	589 388,93
66	Charges financières	45 000,00	28 166,50	265,65	0,00	16 567,85
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	8 609,81	0,00	0,00	3 390,19
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 612 855,00	13 221 485,61	1 782 022,42	0,00	609 346,97
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 960 821,23				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	569 700,00	545 638,62			24 061,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 530 321,23	545 638,62			2 984 682,61
TOTAL		19 143 176,23	13 767 124,23	1 782 022,42	0,00	3 594 029,58
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	951 672,00	1 118 674,71	0,00	0,00	-167 002,71
73	Produits issus de la fiscalité(5)	8 065 000,00	9 118 813,63	0,00	0,00	-1 053 813,63
74	Subventions d'exploitation	6 595 584,00	6 474 769,74	0,00	0,00	120 814,26
75	Autres produits de gestion courante	66 546,00	322 881,89	0,00	0,00	-256 335,89
Total des recettes de gestion courante		15 678 802,00	17 035 239,97	0,00	0,00	-1 356 437,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	157,06	0,00	0,00	-157,06
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 678 802,00	17 035 397,03	0,00	0,00	-1 356 595,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 700,00	4 669,00			31,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 700,00	4 669,00			31,00
TOTAL		15 683 502,00	17 040 066,03	0,00	0,00	-1 356 564,03
Pour information		3 459 674,23				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	180 850,00	53 009,81	66 000,00	71 840,19
21	Immobilisations corporelles	2 313 967,30	93 786,63	39 700,00	2 180 480,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 895 500,00	3 316,00	47 000,00	2 845 184,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 400 317,30	150 112,44	152 700,00	5 097 504,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	109 485,83	0,00	534,17
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	110 000,00	109 485,83	0,00	534,17
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 510 317,30	259 578,27	152 700,00	5 098 039,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 700,00	4 669,00		31,00
041	Opérations patrimoniales (2)	5 000,00	0,00		5 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 700,00	4 669,00		5 031,00
	TOTAL	5 520 017,30	264 247,27	152 700,00	5 103 070,03
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	2 960 621,23			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	542 896,00	545 638,62		-2 742,62
041	Opérations patrimoniales (2)	5 000,00	0,00		5 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 508 517,23	545 638,62		2 962 878,61
	TOTAL	3 558 517,23	545 638,62	0,00	3 012 878,61
	Pour information	1 934 696,07			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 321 366,79		14 321 366,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	148 434,28		148 434,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	496 665,00		496 665,00
66	Charges financières	28 432,15	0,00	28 432,15
67	Charges exceptionnelles	8 609,81	0,00	8 609,81
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	545 638,62	545 638,62
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	15 003 508,03	545 638,62	15 549 146,65

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 549 146,65
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 669,00	4 669,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	109 465,83	0,00	109 465,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	53 009,81	0,00	53 009,81
21	Immobilisations corporelles (6)	93 786,63	0,00	93 786,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 316,00	0,00	3 316,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	259 578,27	4 669,00	264 247,27

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	264 247,27
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100,00		100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 118 674,71		1 118 674,71
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	9 118 813,63		9 118 813,63
74	Subventions d'exploitation	6 474 769,74		6 474 769,74
75	Autres produits de gestion courante	322 881,89		322 881,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	157,06	4 669,00	4 826,06
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	17 035 397,03	4 669,00	17 040 066,03

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	3 459 674,23
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 499 740,26
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		545 638,62	545 638,62
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	545 638,62	545 638,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 934 696,07
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 480 334,69
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES
III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	14 886 480,00	12 545 940,02	1 775 426,77	0,00	565 113,21
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 303,12	0,00	0,00	196,88
6132	Locations immobilières	15 000,00	7 200,00	4 592,00	0,00	3 208,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	1 800,00	0,00	0,00	-1 800,00
61528	Entretien, réparation autres biens Immob.	35 000,00	1 410,00	0,00	0,00	33 590,00
6156	Maintenance	7 500,00	1 857,10	0,00	0,00	5 642,90
6168	Autres	5 500,00	5 981,26	0,00	0,00	-481,26
617	Etudes et recherches	359 000,00	-44 535,56	308 000,00	0,00	95 535,56
618	Divers	70 000,00	44 262,83	50 500,00	0,00	-24 762,83
6228	Divers	9 800,00	15 380,00	4 860,00	0,00	-10 440,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 430,00	0,00	0,00	-2 430,00
6238	Divers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6247	Transports collectifs personnel	14 335 680,00	12 500 252,83	1 404 774,77	0,00	430 652,40
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	584,74	0,00	0,00	1 415,26
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 057,20	0,00	0,00	942,80
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	6 956,50	0,00	0,00	543,50
6287	Remboursements de frais	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	2 700,00	0,00	-2 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	162 000,00	148 434,28	0,00	0,00	13 565,72
6218	Autre personnel extérieur	112 000,00	118 000,00	0,00	0,00	-8 000,00
6331	Versement de mobilité	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	21,36	0,00	0,00	478,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	356,29	0,00	0,00	143,71
6338	Autres Impôts, taxes sur rémunérations	100,00	61,08	0,00	0,00	38,92
6411	Salaires, appointements, commissions	33 000,00	19 971,82	0,00	0,00	13 028,18
6413	Primes et gratifications	3 100,00	191,33	0,00	0,00	2 908,67
64141	Indemnité Inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
64148	Autres Indemnités et avantages divers	1 000,00	200,79	0,00	0,00	799,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 000,00	6 577,47	0,00	0,00	422,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 500,00	855,26	0,00	0,00	644,74
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 000,00	824,71	0,00	0,00	175,29
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1 500,00	1 274,17	0,00	0,00	225,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	507 375,00	490 335,00	6 330,00	0,00	10 710,00
6531	Indemnités élus	35 000,00	29 452,92	0,00	0,00	5 547,08
6533	Cotisations de retraite élus	5 000,00	2 135,84	0,00	0,00	2 864,16
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	136 600,00	127 970,00	6 330,00	0,00	2 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	330 775,00	330 776,24	0,00	0,00	-1,24
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		15 555 855,00	13 184 709,30	1 781 756,77	0,00	589 388,93
66	Charges financières (b) (5)	45 000,00	28 166,50	265,65	0,00	16 567,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00	25 893,31	0,00	0,00	9 106,69
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-308,76	265,65	0,00	43,11
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	1 081,95	0,00	0,00	8 918,05
6688	Autre	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	12 000,00	8 609,81	0,00	0,00	3 390,19
6743	Subventions exceptionnelles fonctionn.	12 000,00	8 609,81	0,00	0,00	3 390,19
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		15 612 855,00	13 221 485,61	1 782 022,42	0,00	609 346,97
023	Virement à la section d'investissement	2 960 621,23				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	569 700,00	545 638,62			24 061,38
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	569 700,00	545 638,62			24 061,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 530 321,23	545 638,62			2 984 682,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 530 321,23	545 638,62			2 984 682,61

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	19 143 176,23	13 767 124,23	1 782 022,42	0,00	3 594 029,58
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	265,65
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	308,76
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-43,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	951 672,00	1 118 674,71	0,00	0,00	-167 002,71
7061	Transport de voyageur	951 672,00	1 118 674,71	0,00	0,00	-167 002,71
73	Produits issus de la fiscalité (3)	8 065 000,00	9 118 813,63	0,00	0,00	-1 053 813,63
734	Versement de mobilité	8 065 000,00	9 118 813,63	0,00	0,00	-1 053 813,63
74	Subventions d'exploitation	6 595 584,00	6 474 769,74	0,00	0,00	120 814,26
7472	Subv. exploitat° Régions	6 403 908,00	6 234 937,68	0,00	0,00	168 970,32
7474	Subv. exploitat° Communes	26 203,00	13 244,63	0,00	0,00	12 958,37
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	165 473,00	226 587,43	0,00	0,00	-61 114,43
75	Autres produits de gestion courante	66 546,00	322 881,89	0,00	0,00	-256 335,89
7588	Autres	66 546,00	322 881,89	0,00	0,00	-256 335,89
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		15 678 802,00	17 035 239,97	0,00	0,00	-1 356 437,97
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	157,06	0,00	0,00	-157,06
778	Autres produits exceptionnels	0,00	157,06	0,00	0,00	-157,06
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		15 678 802,00	17 035 397,03	0,00	0,00	-1 356 695,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 700,00	4 669,00			31,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 700,00	4 669,00			31,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 700,00	4 669,00			31,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		15 683 502,00	17 040 066,03	0,00	0,00	-1 356 564,03
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 459 674,23				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023



ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	190 850,00	53 009,81	66 000,00	71 840,19
2031	Frais d'études	190 850,00	53 009,81	66 000,00	71 840,19
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 313 967,30	93 786,63	39 700,00	2 180 480,67
2135	Installations générales, agencements	1 020 000,00	15 175,38	0,00	1 004 824,62
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	2 491,25	0,00	-2 491,25
2153	Installations à caractère spécifique	46 300,00	0,00	0,00	46 300,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	1 237 667,30	78 120,00	39 700,00	1 121 847,30
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 895 500,00	3 316,00	47 000,00	2 845 184,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	2 895 500,00	3 316,00	47 000,00	2 845 184,00
Total des dépenses d'équipement		5 400 317,30	150 112,44	152 700,00	5 097 504,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	109 465,83	0,00	534,17
1641	Emprunts en euros	110 000,00	109 465,83	0,00	534,17
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		110 000,00	109 465,83	0,00	534,17
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 510 317,30	259 578,27	152 700,00	5 098 039,03
040	Opérat^o ordre transfert entre sections (5)	4 700,00	4 669,00		31,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	4 700,00	4 669,00		31,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	1 300,00	1 294,00		6,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 250,00	1 236,00		14,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 150,00	2 139,00		11,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 000,00	0,00		5 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	5 000,00	0,00		5 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 700,00	4 669,00		5 031,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 520 017,30	264 247,27	152 700,00	5 103 070,03
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

S²LO

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 960 621,23			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	542 898,00	545 638,62		-2 742,62
28031	Frais d'études	23 600,00	23 548,00		52,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 145,00	3 141,00		2 004,00
28138	Autres constructions	80 700,00	60 699,70		20 000,30
28153	Installations à caractère spécifique	16 175,00	16 175,00		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	276 256,00	209 441,00		66 815,00
28157	Aménagements des matériels industriels	140 450,00	120 692,00		19 758,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	5 712,00		-5 712,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	0,00	3 048,00		-3 048,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	18 043,92		-18 043,92
28181	Installations générales, agencements	235,00	234,00		1,00
28182	Matériel de transport	0,00	84 572,00		-84 572,00
28183	Matériel de bureau et informatique	230,00	230,00		0,00
28184	Mobilier	105,00	102,00		3,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 503 517,23	545 638,62		2 957 878,61
041	Opérations patrimoniales (6)	5 000,00	0,00		5 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00		5 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 508 517,23	545 638,62		2 962 878,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 558 517,23	545 638,62	0,00	3 012 878,61
Pour information		1 934 696,07			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
96223-494	23/03/2022	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Caté- gorie d'em- prunt (8)												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)										
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel														
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00																		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 800 000,00																		
1641 Emprunts en euros (total)					1 800 000,00																		
118/01PPTA018PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	01/12/2008	15/12/2008	15/12/2009	300 000,00	F	EURIBOR03M	5,090	5,090	EUR	P	N	A-1										
119/A1709820000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	18/12/2008	28/12/2009	25/03/2010	500 000,00	V		1,140	0,570	EUR	P	O	A-1										
141/4202991	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	17/04/2014	17/04/2014	25/07/2014	500 000,00	F		4,240	4,308	EUR	P	N	A-1										
144/0033145N	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/03/2014	30/12/2014	30/03/2015	500 000,00	F		2,240	2,260	EUR	P	N	A-1										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00																		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00																		
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00																		
1675 Dettes pour MEJP et PPP (total)					0,00																		
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00																		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00																		
1681 Autres emprunts (total)					0,00																		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00																		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Caté- gorie d'em- prunt (8)						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilités de rembour- sement anticipé O/N				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1667 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					1 800 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perpès (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		820 789,97					109 465,83	25 893,31	0,00	265,65
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		820 789,97					109 465,83	25 893,31	0,00	265,65
118/01PPTA018PR	N	0,00	A-1	122 766,55	5,95	F	EURIBOR03M	5,090	17 135,79	7 121,03	0,00	260,37
119/A1709820000	N	0,00	A-1	188 083,56	6,98	V		0,202	25 666,38	877,22	0,00	5,28
141/4202981	N	0,00	A-1	255 729,22	6,31	F		4,240	33 485,06	11 794,94	0,00	0,00
144/0033145N	N	0,00	A-1	254 210,64	6,99	F		2,240	33 178,60	6 160,12	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		820 789,97					109 465,83	25 893,31	0,00	265,65

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque (le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles).

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>turned</i>)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	820 789,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800 €	08/07/2008

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche et développement	5	08/07/2008
L	Logiciels & Progiciels	2	08/07/2008
L	Frais d'insertion	5	08/07/2008
L	Voitures	10	08/07/2008
L	Camions & véhicules professionnels	10	08/07/2008
L	Mobilier	15	08/07/2008
L	Matériel Informatique	5	08/07/2008
L	Mat. Électriques et électroniques	10	08/07/2008
L	Bâtiments publics constructions et gare routière	50	08/07/2008
L	Plantations	20	08/07/2008
L	Installation et matériel de voirie	15	08/07/2008
L	Matériels classiques	10	08/07/2008
L	Installatio matériel & outillage technique	10	08/07/2008
L	Equipement de garage et d'atelier	10	08/07/2008
L	Agenc de bât, inst élect et téléphonique	10	08/07/2008

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		114 700,00	114 134,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		110 000,00	109 465,83
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	110 000,00	109 465,83
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 700,00	4 669,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 700,00	4 669,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	114 134,83	152 700,00	0,00	266 834,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 503 517,23	545 638,62
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		3 503 517,23	545 638,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	23 600,00	23 548,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 145,00	3 141,00
28138	Autres constructions	80 700,00	60 699,70
28153	Installations à caractère spécifique	16 175,00	16 175,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	276 256,00	209 441,00
28157	Aménagements des matériels industriels	140 450,00	120 692,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	5 712,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	0,00	3 048,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	18 043,92
28181	Installations générales, agencements	235,00	234,00
28182	Matériel de transport	0,00	84 572,00
28183	Matériel de bureau et informatique	230,00	230,00
28184	Mobilier	105,00	102,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 960 621,23	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	545 638,62	0,00	1 934 696,07	0,00	2 480 334,69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 266 834,83
Ressources propres disponibles	IV 2 480 334,69
Solde	V = IV - II (3) 2 213 499,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/01/2022	INSTALLATION ELECTRONIQUE DEPOT BUS	2 491,25	0,00	10
03/02/2022	FRAIS D'ASSISTANCE TECHNIQUE	32 159,81	0,00	5
31/03/2022	FOURNITURE ET POSE D'ABRI BUS	78 120,00	0,00	15
15/06/2022	ETUDE FAISABILITE VOIE DOUCE	9 500,00	0,00	5
04/08/2022	INSTALLATION MENUISERIES GARE ROUTIERE	15 175,38	0,00	10
29/11/2022	ETUDE SCHÉMA MODES ACTIFS	11 350,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
15/11/2022	ATJ 2021	0,00	0,00	15
TOTAL GENERAL		146 796,44	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	CS2022_01_05	Transport de personnes handicapées	GIHP	Association	126 600,00
6574	CS2021_05_06	Financer le transport des scolaires du ressort territorial pour participer au festival du cinéma	Festival du cinéma d'Als	Association	6 200,00
6574	CS2022_01_06	schéma de déplacements doux sur le territoire	Partageons la route en Cévennes	Association	1 500,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versé le subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjt adm Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB6500702C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Matif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : absence temporaire d'un employé
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou de la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 3-5 : article 36 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_01-DE



Date de convocation :

Présenté par (1),
 A le
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Mixte
Transport
du Bassin d'Alès**

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_02-DE

S2LO

Service : FINANCES-SMTBA

Réf : PC/EE

Tél. : 04 66 54 81 89

CS2023_01_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 16 MAI 2023

ETAIENT PRESENTS :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

POUVOIRS :

Lionel ANDRE pouvoir à Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Monique NOVARETTI pouvoir à Claire LAPEYRONIE, Fabrice VERDIER pouvoir à Régis BAYLE

ABSENTE EXCUSEE :

Kathy GUYOT

Secrétaire de séance : Aurélie GENOLHER

Objet : Compte de Gestion 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Receveur Syndical dont les résultats de clôture sont égaux au Compte Administratif du SMTBA.

**Votants : 15
Pour : 15 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du SMTBA, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Résultats budgétaires de l'exercice

51300 - SYND.MIX. TRANSPORT PUB ALES - B

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 520 017,30	19 143 176,23	24 663 193,53
Titres de recette émis (b)	545 638,62	17 044 238,93	17 589 877,55
Réductions de titres (c)		4 172,90	4 172,90
Recettes nettes (d = b - c)	545 638,62	17 040 066,03	17 585 704,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 520 017,30	19 143 176,23	24 663 193,53
Mandats émis (f)	264 247,27	16 283 586,41	16 547 833,68
Annulations de mandats (g)		734 439,76	734 439,76
Depenses nettes (h = f - g)	264 247,27	15 549 146,65	15 813 393,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	281 391,35	1 490 919,38	1 772 310,73
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_02-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51300 - SYND.MIX. TRANSPORT PUB ALES - B

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 934 696,07		281 391,35		2 216 087,42
Fonctionnement	3 459 674,23		1 490 919,38		4 950 593,61
TOTAL I	5 394 370,30		1 772 310,73		7 166 681,03
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 394 370,30		1 772 310,73		7 166 681,03

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_02-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte
Transport
du Bassin d'Alès

Service : SMTBA
Réf : PVMM
Tél. : 04.66.56.10.82

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_03-DE



CS2023_01_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 16 MAI 2023

ETAIENT PRESENTS :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

POUVOIRS :

Lionel ANDRE pouvoir à Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Monique NOVARETTI pouvoir à Claire LAPEYRONIE, Fabrice VERDIER pouvoir à Régis BAYLE

ABSENTE EXCUSEE :

Kathy GUYOT

Secrétaire de séance : Aurélie GENOLHER

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) – Année 2023

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les prestations réalisées par le C.O.S,

Vu les modalités de cotisation,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De verser pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 683 € au Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Alès.

Votants : 15

Pour : 15 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du SMTBA, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Service : SMTBA
Réf : PVMM
Tél. : 04.66.56.10.82

CS2023_01_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 16 MAI 2023**ETAIENT PRESENTS :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

POUVOIRS :

Lionel ANDRE pouvoir à Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Monique NOVARETTI pouvoir à Claire LAPEYRONIE, Fabrice VERDIER pouvoir à Régis BAYLE

ABSENTE EXCUSEE :

Kathy GUYOT

Secrétaire de séance : Aurélie GENOLHER**Objet : Conventions de compensations avec la Région Occitanie et la Communauté Alès Agglomération pour la gratuité sur le réseau Ales'Y****Le Comité Syndical,****Vu** le Code général des collectivités,**Vu** le Code des transports,**Vu** la délibération CS2018_02_03 du Comité syndical en date du 25 juin 2018 fixant la grille tarifaire du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès,**Considérant** la volonté des collectivités membres, Alès Agglomération et Région Occitanie, pour qu'une gratuité à caractère social et une gratuité sur les navettes Ales'Y soient mises en œuvre sur le réseau de transport Ales'Y,**Considérant** qu'il convient que ces collectivités versent au SMTBA une compensation correspondant à la perte de recettes subie,**APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,****AUTORISE****Monsieur le Président** à signer avec la Région Occitanie et la Communauté Alès Agglomération les conventions complément de prix pour la gratuité sur le réseau Ales'Y.**Votants : 15**
Pour : 15 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0**Pour extrait conforme,
Le Président,****Christophe RIVENQ**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du SMTBA, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_04-DE



**CONVENTION DE COMPENSATION
POUR LA GRATUITE SUR LE RESEAU ALES'Y
ENTRE LE SMTBA ET LA COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès, représenté par **Monsieur Christophe RIVENQ**, son Président, dument habilité par délibération CS2023_XX_XX du Comité syndical en date du 16 mai 2023,

D'une part,

Et

La Communauté Alès Agglomération, représentée par **Monsieur Jean-Charles BENEZET**, Délégué aux mobilités, dument habilité par délibération B2023_XX_XX du Bureau de Communauté en date du 29 juin 2023,

D'autre part,

Après avoir exposé,

Le SMTBA, à la demande de ses membres, a mis en place la gratuité du transport pour certains usagers du réseau Ales'Y.

La Communauté Alès Agglomération, qui est membre du SMTBA, verse une compensation correspondant à la perte de recettes subie par le SMTBA pour :

- la gratuité à caractère social des voyageurs bénéficiaires et relevant de son territoire,
- la gratuité des voyageurs sur les navettes Ales'Y.

En contrepartie, le SMTBA s'engage à mettre en œuvre la gratuité susvisée.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge et de compensations :

- des usagers domiciliés sur le territoire d'Alès Agglomération et bénéficiant de la gratuité à caractère social sur le réseau Ales'Y
- des usagers des navettes Ales'Y

ARTICLE 2 - Modalités d'accès à la gratuité

- **Pour la gratuité à caractère social :**

La gamme tarifaire adoptée par le SMTBA fixe les conditions d'accès suivantes aux titres gratuits à caractère social sur le réseau Ales'Y :

Titres	Tarifs € TTC	Ayants droits et conditions d'accès	Conditions d'utilisation des titres
Abonnement annuel Ivoire	Gratuit	Résidents sur le territoire du SMTBA : <ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées de plus de 65 ans non imposables • Invalides MDPH 80 % 	Annuel 12 mois consécutifs calendaires - Voyages illimités sur toutes les zones du réseau Ales'Y
Abonnement mensuel Iris	Gratuit	Résidents sur le territoire du SMTBA : <ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi, percevant moins de 579 € d'allocation, non imposables • Bénéficiaires du RSA, non imposables 	Mensuel calendaire - Voyages illimités sur toutes les zones du réseau Ales'Y

Les usagers qui répondent aux conditions d'accès à la gratuité à caractère social s'inscrivent directement auprès de l'agence Ales'Y en gare routière d'Alès.

Après instruction de leur dossier, conformément à la grille tarifaire Ales'Y en vigueur, le titre de transport correspondant leur est délivré.

Les éventuels frais de création, de réactivation et de duplicata de carte sans contact sont à la charge des bénéficiaires.

- **Pour la gratuité d'accès aux navettes Ales'Y :**

Les navettes Ales'Y circulent dans l'hyper centre d'Alès. Elles sont gratuites et accessibles sans titre de transport.

ARTICLE 3 - Modalités de calcul de la compensation

La Communauté Alès Agglomération verse au SMTBA une compensation correspondant à la perte de recettes supportée par le SMTBA pour les voyageurs domiciliés sur le territoire sous sa responsabilité et bénéficiaires de titres de transport Ales'Y gratuits.

La perte de recettes est calculée :

- **Pour les titres sociaux gratuits sur la base de :**

- la recette moyenne par voyage des abonnements commerciaux (hors titres occasionnels et titres gratuits).

- de la fréquentation des voyageurs bénéficiant d'un titre de transport gratuit à caractère social, domiciliés sur le territoire relevant de la responsabilité de la Communauté Alès Agglomération. Ces voyages comptables sont calculés sur le nombre de titres délivrés sur les communes d'Alès Agglomération et la mobilité par titre.

- **Pour les voyageurs des navettes gratuites Ales'Y sur la base de :**
 - La recette moyenne par voyage du réseau Ales'Y
 - La fréquentation constatée sur les navettes Ales'Y

ARTICLE 4 - Modalités de règlement

Le SMTBA adressera à la Communauté Alès Agglomération en début d'année n+1 une note établissant le montant de la compensation pour la gratuité sur le réseau Ales'Y de l'année n, sur la base de l'arrêté des recettes de titres et de la fréquentation de l'année n.

Il émettra un titre de recettes à l'encontre de la Communauté Alès Agglomération.

ARTICLE 5 – Durée

La présente convention est conclue à partir du 1^{er} janvier 2023 pour l'année 2023.

Elle est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction, sans excéder une durée de 5 ans (soit au plus tard jusqu'à la fin de l'année 2027), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée dans un délai d'au moins 105 jours avant la date prévue de reconduction, soit le 1^{er} janvier de l'année n+1.

Fait à Alès, le

Le Président du Syndicat Mixte
des Transports Publics du Bassin d'Alès

Christophe RIVENQ

Le délégué aux mobilités
de la Communauté Alès Agglomération

Jean-Charles BENEZET

**CONVENTION DE COMPENSATION
POUR LA GRATUITE SUR LE RESEAU ALES'Y
ENTRE LE SMTBA ET LA REGION OCCITANIE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès, représenté par **Monsieur Christophe RIVENQ**, son Président, habilité par délibération CS2023_XX_XX du Comité syndical en date du 16 mai 2023,

D'une part,

Et

La Région Occitanie, représentée par **Madame Carole DELGA**, sa Présidente,

D'autre part,

Après avoir exposé,

Le SMTBA, à la demande de ses membres, a mis en place la gratuité du transport pour certains usagers du réseau Ales'Y.

La Région Occitanie, qui est membre du SMTBA, verse une compensation correspondant à la perte de recettes subie par le SMTBA pour les voyageurs bénéficiaires de la gratuité à caractère social et relevant de son territoire.

En contrepartie, le SMTBA s'engage à mettre en œuvre la gratuité susvisée.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge et de compensation de la gratuité à caractère social dont bénéficient sur le réseau de transport Ales'Y les usagers domiciliés sur le territoire sous la responsabilité de la Région Occitanie, soit les 12 communes du SMTBA hors Alès Agglomération suivantes :

Allègre les Fumades, Bessèges, Cardet, Gagnières, Lasalle, Lédignan, Meyrannes, Molières sur Cèze, Navacelles, Robiac-Rochessadoule, Saint-Ambroix, Saint-Dézéry.

ARTICLE 2 - Modalité d'accès à la gratuité

- **Pour la gratuité à caractère social :**

La gamme tarifaire adoptée par le SMTBA fixe les conditions d'accès suivantes aux titres gratuits à caractère social sur le réseau Ales'Y :

Titres	Tarifs € TTC	Ayants droits et conditions d'accès	Conditions d'utilisation des titres
Abonnement annuel Ivoire	Gratuit	Résidents sur le territoire du SMTBA : <ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées de plus de 65 ans non imposables • Invalides MDPH 80 % 	Annuel 12 mois consécutifs calendaires - Voyages illimités sur toutes les zones du réseau Ales'Y
Abonnement mensuel Iris	Gratuit	Résidents sur le territoire du SMTBA : <ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi, percevant moins de 579 € d'allocation, non imposables • Bénéficiaires du RSA, non imposables 	Mensuel calendaire - Voyages illimités sur toutes les zones du réseau Ales'Y

Les usagers qui répondent aux conditions d'accès à la gratuité à caractère social s'inscrivent directement auprès de l'agence Ales'Y en gare routière d'Alès.

Après instruction de leur dossier conformément à la grille tarifaire Ales'Y en vigueur, le titre de transport correspondant leur est délivré.

Les éventuels frais de création, de réactivation et de duplicata de carte sans contact sont à la charge des bénéficiaires.

ARTICLE 3 - Modalité de calcul de la compensation

La Région Occitanie verse au SMTBA une compensation correspondant à la perte de recettes supportée par le SMTBA pour les voyageurs domiciliés sur le territoire sous sa responsabilité et bénéficiaires de titres de transport Ales'Y gratuits.

La perte de recettes est calculée pour les titres sociaux gratuits sur la base de :

- la recette moyenne par voyage des abonnements commerciaux (hors titres occasionnels et titres gratuits).
- de la fréquentation des voyageurs bénéficiant d'un titre de transport gratuit à caractère social, domiciliés sur le territoire relevant de la responsabilité de la Région Occitanie. Ces voyages comptables sont calculés sur le nombre de titres délivrés sur les communes sous responsabilité de la Région et la mobilité par titre.

Cette compensation, calculée en €HT, est soumise à TVA.

ARTICLE 4 - Modalités de règlement

Le SMTBA adressera à la Région Occitanie en début d'année n+1 une note établissant le montant de la compensation pour la gratuité sur le réseau Ales'Y de l'année n, sur la base de l'arrêté des recettes de titres et de la fréquentation de l'année n.

Il émettra un titre de recettes à l'encontre de la Région Occitanie.

ARTICLE 5 – Durée

La présente convention est conclue à partir du 1^{er} janvier 2023 pour l'année 2023.

Elle est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction, sans excéder une durée de 5 ans (soit au plus tard jusqu'à la fin de l'année 2027), sauf dénonciation par l'une ou

l'autre des parties, par lettre recommandée adressée dans un délai d'au moins 105 jours avant la date prévue de reconduction, soit le 1^{er} janvier de l'année n+1.

Fait à Alès, le

Le Président du Syndicat Mixte
des Transports Publics du Bassin d'Alès

Christophe RIVENQ

La Présidente de la Région Occitanie

Carole DELGA

PROJET

Service : Direction Commande
Publique – Ingénierie du
Bâtiment
Réf : PV/LN/MA
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2023_01_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 16 MAI 2023

ETAIENT PRESENTS :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

POUVOIRS :

Lionel ANDRE pouvoir à Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Monique NOVARETTI pouvoir à Claire LAPEYRONIE, Fabrice VERDIER pouvoir à Régis BAYLE

ABSENTE EXCUSEE :

Kathy GUYOT

Secrétaire de séance : Aurélie GENOLHER

Objet : Avenant n°2 à la concession de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès – Autorisation de signature

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique (contrats de concession : titre II de la première partie de la partie législative, troisième partie de la partie législative et troisième partie de la partie réglementaire),

Vu le Code de la commande publique, en particulier ses articles R. 3135.2 et R. 3135.3 relatifs aux modifications des contrats de concession ;

Vu la délibération CS2020_04_08 du Comité Syndical du 3 décembre 2020 portant attribution de la délégation de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès à la S.A. KEOLIS représentée par Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale - sise 20 rue le Peletier – 75 320 PARIS, agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 18 décembre 2020 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération CS2022_01_08 du Comité syndical du 23 juin 2022 autorisant la signature d'un avenant n°1 (portant sur l'adaptation de l'offre de transport sur les lignes Ales'Y 73, 610, 620, 92, 915, 93, 911, 914, 10, 81, 313, 1, 63, 310, 903 et 7D, le décalage de calendrier concernant le déploiement du service Ales'Y en covoiturage et du service de location Ales'Y à trottinette, l'adoption des tarifs de location des vélos cargo et de livraison en points-relais des vélos Ales'Y, la gestion prévisionnelle de services liés à des manifestations ponctuelles régulièrement programmées, soit une incidence cumulée de l'avenant 1 sur le solde d'exploitation pour le SMTBA de 209 k€/convention d'origine (+ 0.2 %) avec la S.A. KEOLIS représentée par Monsieur Frédéric BAVEREZ, Directeur exécutif France, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifié le 16 septembre 2023 ;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du service délégué, de compléter certaines dispositions de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels ;

Considérant au regard de ce qui précède, qu'il convient de prendre en compte, par avenant n°2 ce qui suit :

- L'adaptation de l'offre de transport concernant la desserte estivale de la vallée des Gardons, les lignes 20, 22D, 60, 72, 220, 230, 610, 75, 78, 212, 215, 611, 612, 911, 413, 53, la modification de desserte du collège Florian, l'impact des travaux du pont de Brouzen et à Saint Florent sur Auzonnet,
- La réalisation d'une enquête spécifique sur l'analyse des potentialités du covoiturage
- Les incidences de ces opérations sur l'engagement sur dépenses, l'engagement sur recettes et la Contrepartie Forfaitaire.

Considérant que ledit avenant 2 entraîne par rapport à l'avenant 1 les charges d'exploitation supplémentaires de :

- Pour l'exercice 2 2021/2022 : 48 k€ HT
- Pour l'exercice 3 2022/2023 : 97 k€ HT
- Pour l'exercice 4 2023/2024 : 91 k€ HT
- Pour l'exercice 5 2024/2025 : 91 k€ HT
- Pour l'exercice 6 2025/2026 : 91 k€ HT
- Pour l'exercice 7 2026/2027 : 91 k€ HT
- Pour l'exercice 8 2027/2028 : 91 k€ HT
- Pour l'exercice 9 2028/2029 : 91 k€ HT
- Pour l'exercice 10 2029/2030 : 91 k€ HT

Soit une incidence totale sur la durée de la DSP de 785 k€ HT (0.71 %).

En conséquence, l'incidence cumulée des avenants 1 et 2 sur le solde d'exploitation du SMTBA conduit à une augmentation de 994 k€ sur la durée de la convention (+ 0.9 %).

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'autoriser par délibération, le Président, à signer l'avenant n°2 et ses annexes joint à la présente lequel ne requiert pas l'avis de la Commission Concession,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 et ses annexes à la délégation de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès avec la Société KEOLIS, représentée par Monsieur Frédéric BAVEREZ, Directeur exécutif France, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale exploitante, Keolis Alès.

L'avenant n°2 susvisé prendra effet à compter de sa notification.

Votants : 15
Pour : 15 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 030-200003325-20230516-CS2023_01_05-DE

